



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 18 octobre 2018**

**DELIBERATION N° 164/10/2018 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU  
TESCOU ET DU TESCOUNET**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Paul GRAND à Bernard GISQUET, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Paulette MULLER-DUPONT à Christian MOULIS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

**Absents Excusés : 3**

Madame, Messieurs, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Christian PEREZ.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 26 juin 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet a modifié ses statuts.

Vu les statuts annexés à la présente délibération,

Les statuts ont été modifiés sur plusieurs points, notamment :

- Article 2 : retrait des compétences du Syndicat de l'item 5 de la compétence GEMAPI « défense contre les inondations et contre la mer ». En effet, seule la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban est concernée par les ouvrages de prévention des inondations. De plus, le secteur « Montauban-Moissac » appartient aux Territoires à Risques importants d'Inondation (PRI) sur le bassin Adour Garonne et les intercommunalités concernées se sont constituées en groupements de commande et ont élaboré un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention.
- Article 2 : ajout d'un paragraphe au niveau des compétences du Syndicat, rappelant que ces dernières n'exonèrent pas les différents acteurs de leurs responsabilités, notamment les riverains, le Préfet et le Maire.
- Article 12 : ajout d'un article offrant la possibilité de conclure une convention entre le Syndicat Mixte et ses adhérents pour la mise à disposition des services, en vue de faire bénéficier chacun des services de l'autre, notamment en situation d'urgence.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 2 octobre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet, tels que présentés ci-dessus et annexés à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet, tels que présentés ci-dessus et annexés à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**22 OCT. 2018**

De sa publication le :

**22 OCT. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,  
Montauban, le 18 octobre 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

